

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

2023-12-364

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXEDE

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 19 décembre 2023 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

- Mme Véronique Jacques
 - M. Martin Bussièrès
 - M. Paul Audet
 - Mme Jacqueline Demers
 - M. Gaétan Lapointe
-
- Absente : Mme Samantha Talbot

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-François Roy.

Mme Karine Soares, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 30 novembre 2023.

Cette séance, convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal, porte exclusivement sur le budget 2024. Il ne peut donc y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2024 de cette municipalité.

En conséquence,

Il est proposé par Paul Audet

Et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte à 19 h.

ADOPTÉE

2023-12-365

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Martin Bussièrès

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 19 décembre 2024.

- Ouverture de la séance extraordinaire
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Résolution : Dépôt des prévisions budgétaires 2024

- Résolution : Adoption du budget 2024
- Résolution : Programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026
- Questions des personnes présentes
- Résolution: Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

2023-12-366 3 - Adoption des prévisions budgétaires 2024

Il est proposé par Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'adopter le document des prévisions budgétaires détaillées pour 2024, tel que déposé et dont les élus reconnaissent avoir reçu copie.

ADOPTÉE

2023-12-367 4 - Adoption du budget 2024

Il est proposé par Martin Bussièrès

Et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2024 ci-dessous:

BUDGET 2024

Revenus

Taxes foncières à 0,35 \$ / 100 \$ d'évaluation	669 240 \$
Taxes d'ordures, récupération et compost	136 836 \$
Taxes pour la sécurité publique	87 604 \$
Paieiment tenant lieu de taxes	21 281 \$
Imposition de droits	28 550 \$
Revenus divers	20 259 \$
Transfert réseau routier	86 669 \$
Autres transferts et compensations	40 227 \$
Appropriation du surplus	1000 \$

TOTAL DES REVENUS : 1 091 666 \$

Dépenses

Administration générale	357 841 \$
Sécurité publique	189 148\$
Transport routier	264 733 \$
Hygiène du milieu	136 836 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	43 334 \$
Loisirs et culture	29 775 \$
Autres frais de financement	12 189 \$
Immobilisations, réserves financières et emprunt	57 810 \$

TOTAL DES DÉPENSES :	1 091 666 \$

Basé sur l'évaluation imposable au 12 septembre 2023 : 191 132 500 \$

ADOPTÉE

2023-12-368 5 - Plan triennal d'immobilisations

ATTENDU l'obligation pour le conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède d'adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026;

ATTENDU QU'un avis public de cette adoption a été donné, conformément à l'article 956 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Jacques et résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 présenté comme suit :

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2024	2025	2026	Financement
Reprofilage de fossés	20 000 \$	-	-	TECQ
Rechargement granulaire	32 000 \$	-	-	TECQ + PPA-ES
Remplacement de ponceaux	43 000 \$	-	-	TECQ
Panneaux de rues	48 000\$	-	-	Taxe foncière
TOTAL	143 000\$	-	-	

ADOPTÉE

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents s'inquiètent de la hausse des taxes pouvant résulter de la hausse du rôle d'évaluation.

2023-12-369 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Gaétan Lapointe

Et résolu à l'unanimité de lever cette séance extraordinaire à 19 h 16

ADOPTÉE



Jean-François Roy
Maire



Karine Soares
Directrice générale

Président d'assemblée

Greffière-trésorière

Je, Jean-François Roy, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.